



مَنْظَرُ الصِّحَّةِ الْعَالَمِيَّةِ

قَرَار

RÉSOLUTION

COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC55/R.10  
Octobre 2008

Cinquante-cinquième session

Point 5 a) et c) de l'ordre du jour

**Examen du projet de plan stratégique à moyen terme 2008-2013 et du projet  
de budget programme pour l'exercice 2010-2011**

Le Comité régional,

Ayant examiné le (projet de) plan stratégique à moyen terme 2008-2013 modifié, ainsi que le projet de budget programme mondial et régional 2010-2011<sup>1</sup> ;

Satisfait de l'approche globale et transparente de l'OMS dans la préparation de ces documents ;

Appréciant les mesures prises pour établir un budget programme intégré couvrant toutes les sources de fonds afin de financer efficacement les résultats escomptés dans le cadre de ce plan et de garantir une budgétisation équitable dans l'ensemble de l'Organisation ;

Notant avec satisfaction la proposition de répartition du budget entre le Bureau régional et les États Membres, plus de 70 % du budget proposé devant être alloué aux pays ;

Saluant les mesures prises par le Directeur général et le Directeur régional pour renforcer davantage le mécanisme permettant une gestion transparente de ces ressources et la responsabilisation afin de permettre l'évaluation périodique de la performance et de la réalisation des résultats ;

Préoccupé par le caractère imprévisible des contributions volontaires et le retard qui se crée dans la mise en œuvre des programmes prévus et la réalisation des résultats escomptés pendant la période biennale ;

1. **APPROUVE** le cadre stratégique général, les objectifs et les approches exposés dans le (projet de) plan stratégique à moyen terme modifié et dans le projet de budget programme mondial et régional 2010-2011 ;

<sup>1</sup> Document EM/RC53/3

2. **DEMANDE** aux Membres du Conseil exécutif venant de la Région de soutenir le projet de budget programme 2010-2011 ;
3. **DEMANDE** aux États Membres de permettre une plus grande prévisibilité des contributions volontaires et d'augmenter les contributions volontaires de base afin d'éviter des retards dans la mise en œuvre des activités prévues ;
4. **PRIE** le Directeur général de poursuivre le processus de décentralisation qui inclut le transfert de ressources de l'OMS aux Régions et aux pays, en vue d'atteindre le ratio cible de 75:25 en faveur des régions et des pays.